



ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DES INTERVENANTS EN ESPACE DE RENCONTRE De Mars à décembre 2023

Le décret n° 2012-1153 du 15 octobre 2012 relatif aux espaces de rencontre destinés au maintien des liens entre un enfant et ses parents ou un tiers, définit ces espaces de la manière suivante :

« L'espace de rencontre est un lieu permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers, ou de faire l'objet d'une remise à un parent ou à un tiers. Il contribue au maintien des relations entre un enfant et ses parents ou un tiers, notamment en assurant la sécurité physique et morale et la qualité d'accueil des enfants, des parents et des tiers ».

La circulaire 2020-014 éditée par la CNAF a décliné le référentiel d'activité qui détermine le cadre et les conditions d'exercice y compris les modalités de financement.

La plupart du temps, l'exercice de cette fonction est axée sur l'accueil de situations familiales au sein desquelles la relation est fortement dégradée, totalement interrompue voire n'a jamais pu être initiée.

Les professionnels qui exercent au sein de ces lieux sont issus de champs pluridisciplinaire ce qui en fait une richesse au croisement d'un métissage des cultures et modes d'intervention.

La gestion récurrente de conflits d'intensité importante place l'enfant au cœur de ce dispositif et nécessite un temps d'analyse de la pratique des professionnels pour leur permettre de prendre le recul suffisant et de consolider leur posture professionnelle.

Cet accompagnement, réalisé par un formateur expérimenté, prend ses fondements dans les principes déontologiques et, notamment : le non jugement, le respect de chacun, la bienveillance, la confidentialité qui s'appliquent à tous, formateur compris.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de cette session le stagiaire aura, notamment, la capacité à :

- Comprendre les difficultés liées à leur pratique, éviter les « jeux d'alliances avec l'une ou l'autre des protagonistes concernés par la situation familiale.
- Répondre à la demande du Magistrat et développer le partenariat avec les professionnels du champ judiciaire.
- Repérer et analyser comment s'opèrent les dysfonctionnements, l'utilisation du cadre et de l'espace par les personnes, par l'enfant.
- Approfondir les connaissances théoriques et, notamment, les réactions de l'enfant face à la situation familiale conflictuelle.
- Pouvoir mieux maîtriser la méthodologie d'intervention spécifique aux Espaces Rencontre.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apport de situations prises en charge par le professionnel permettant un échange réflexif avec le groupe et avec le formateur, une analyse et un approfondissement de la technique et des modes de gestion des entretiens.
- La confidentialité s'applique à tous, formateur inclus.
- L'exposé des situations se fera à partir d'une présentation orale et/ou avec un support. L'analyse des pratiques professionnelles est une articulation entre la mise à jour des savoirs théoriques et des savoir-faire professionnels.

CONTENU ET PROGRAMME DE LA FORMATION

- Actualisation des techniques, courants et théories utilisées dans le cadre de l'exercice des fonctions professionnelles.
- Actualisation des techniques de gestion des conflits.
- Approfondissement des techniques d'entretiens familiaux.
- Approfondissement des approches psychologiques de l'enfant, du couple, du conflit.

ÉLÉMENTS MATÉRIELS

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire.
- Support de cours au format numérique projeté sur écran.
- Accès à un padlet permettant de consulter et utiliser une banque de données.

FORMATEUR ET RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

Cette formation est sous la responsabilité de la Ligue Française pour la santé mentale (LFSM) ; elle est animée par Monsieur Pascal ANGER, dont les formations initiales sont en psychologie et sciences de l'éducation (Paris VIII), thérapeute familial, membre titulaire de la Société Psychanalytique et de la Société Française de Thérapie Familiale, Médiateur familial diplômé d'État, membre de l'APMF.

Il a exercé ses fonctions durant dix-huit ans au sein d'un Espace Rencontre. Pascal ANGER est formateur, analyseur de pratiques professionnelles et superviseur depuis de nombreuses années (Espaces Rencontres, Médiateurs généralistes, médiateurs familiaux...).

PUBLIC CIBLE

L'analyse des pratiques professionnelles est ouverte aux professionnels exerçant au sein d'Espaces Rencontre quelques soit leur qualification initiale. Le groupe est composé de 7 à 10 participants. Les inscriptions seront retenues par ordre de réception des dossiers complets. Si ce nombre n'est pas atteint la LFSM peut prendre la décision d'annuler la session.

L'analyse des pratiques peut, aussi, être réalisé sur site au sein d'un service d'Espace Rencontre.

PRE-REQUIS

Il n'y a pas de pré-requis exigés.

INSCRIPTIONS ET MODALITÉS D'ACCÈS

Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée des dossiers complets, les inscriptions doivent arriver dans un délai de trois semaines avant le début de la formation au plus tard.

Le dossier d'inscription est disponible sur le site de la LFSM dans l'onglet « Votre formation en pratique » ou au sein de l'onglet inséré dans le Padlet « Votre formation en pratique » :

<https://padlet.com/Liguefsm/3wbfdas1rdm8npck>

DUREE ET DATES

Six séances annuelles de 2h chacune et dont les dates sont définies en regard des besoins. Si le contexte sanitaire le rend nécessaire les séances pourront être organisées à distance.

LIEU

A Paris dans les locaux de la LFSM 11, rue Tronchet 75008 Paris. Métro : Madeleine ou Saint Lazare. RER : Auber. Sur site, en intra, en fonction de la demande.

COÛT

Le coût, pour les sessions organisées à la demande d'un employeur, est de 240€/séance, soit 14400€ pour les six séances annuelles. Le paiement s'effectue annuellement sur facturation et s'entend TTC, la LFSM étant une association elle n'est pas assujettie à la TVA.

EVALUATION & VALIDATION

Une convention de formation avec l'employeur ou le participant est adressée après retour de la fiche d'inscription. Cette session de formation s'inscrit dans le cadre de la formation continue, une attestation de suivi sera délivrée à l'issue de la session en regard des fiches d'émargement.

En amont et en aval de la session un questionnaire d'auto-évaluation. A la fin de chaque session une évaluation orale est effectuée par le formateur et permet d'ajuster le mode pédagogique. À l'issue de la session une évaluation orale qualitative est effectuée, puis un questionnaire de satisfaction est remis à chaque participant.

L'analyse de ces éléments permet aux formateurs d'ajuster leur mode d'intervention au plus près des attentes des participants.

La synthèse est adressée à chaque participant, au formateur et aux employeurs.

Si vous êtes concerné par une situation de mobilité réduite ou autre forme de handicap nous vous invitons à prendre attache avec notre référente : lfsm@lfsm.fr ou 01 42 66 20 70

V2 25/01/23